



Reception télévision par câble/ ou hertzien

Par **padubu**, le **09/10/2009** à **19:01**

Bonjour,

je suis locataire dans un immeuble où le câble vient d'être installé.

sans me prévenir, le syndic a fait déposer l'antenne hertzienne sous prétexte de vétusté.

je me retrouve donc sans réception de télévision même avec une antenne intérieure.

le syndic me propose seulement d'aller voir le fournisseur d'accès au câble pour résoudre mon problème

peut-on me supprimer la réception par antenne hertzienne sous prétexte que l'immeuble est alimenté par le réseau du câble?